

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

| Gare de Saumur (Service journalier). | | Départ de Saumur pour Paris. | |
|--------------------------------------|----------------|------------------------------|---------------|
| Départs de Saumur pour Nantes. | | Départ de Saumur pour Paris. | |
| 6 heures 36 minut. soir, | Omnibus. | 9 heures 49 minut. matin, | Express. |
| 4 — 10 — — | Express. | 11 — 50 — — | Omnibus. |
| 2 — 58 — matin, | Express-Poste. | 6 — 36 — — | Omnibus. |
| 10 — 23 — — | Omnibus. | 8 — 58 — — | Direct-Poste. |
| Départ de Saumur pour Angers. | | Départ de Saumur pour Tours. | |
| 8 heures 2 minut. matin, | Omnibus. | 7 heures 27 minut. matin, | Omnibus. |

| PRIX DES ABONNEMENTS. | |
|------------------------|----------------|
| Un an, Saumur, 18 f. » | Poste, 24 f. » |
| Six mois, — 10 » | — 13 » |
| Trois mois, — 5 25 | — 7 50 |

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 1^{er} mai 1856. — Le *Moniteur* a achevé aujourd'hui la publication des protocoles correspondant aux vingt-quatre conférences du Congrès. Ces derniers documents, qui occupent en entier les trois premières pages de la feuille officielle, jettent de nouvelles clartés sur les articles du traité de paix, en expliquant ces derniers de la façon la plus lumineuse. Le protocole XXII, correspondant à la séance du 8 avril, contient surtout un exposé de la situation de la Grèce, de l'Italie et de la Belgique, qui fait le plus grand honneur à la loyauté et à la sagesse du premier plénipotentiaire de la France, M. le comte Walewski, et laisse entrevoir les éventualités les plus heureuses pour le rétablissement du repos matériel et moral de l'Europe. Ce protocole, qui occupe à lui seul cinq grandes colonnes du *Moniteur*, mérite d'être lu en entier avec une attention extrême et ne saurait être analysé, non plus que les autres protocoles, sans perdre de sa valeur. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Constantinople, 24 avril. — La députation circassienne, demandant une garantie d'indépendance de la part de la Porte et des Puissances occidentales, est arrivée. Le ministre a reçu Saouel Effendi en qualité de ministre des Principautés danubiennes. Derwich-Pacha est désigné pour faire partie de la commission de délimitation des frontières de la Bessarabie. »

Constantinople, 24 (voie de Trieste). — Il y a un grand mécontentement à cause de la quarantaine imposée aux navires se rendant de Turquie en Russie.

Des menaces insurrectionnelles contre les chrétiens se sont manifestées dans la Magnésie.

On se prépare à reconnaître au-dehors l'indépendance demandée par les Circassiens.

« Turin, mercredi 30 avril. — M. le comte Ca-

vour, reçu hier par le Roi, a été décoré de l'ordre suprême de l'Annonciade.

« La *Gazette de Parme*, dément officiellement les bruits relatifs à l'envoi de renforts autrichiens dans le duché, et à la démission des ministres de la princesse régente. »

« Madrid, 30 avril. — Les Cortès continuent la discussion sur les bases de la loi sur la presse.

« Le duc de la Victoire est bien arrivé à Burgos. »
« Les dernières nouvelles de Valence disent que la ville est tranquille. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — On nous écrit de Saint-Petersbourg, le 21 avril :

« D'après un ordre impérial, publié aujourd'hui, l'armée du Caucase sera augmentée de deux régiments d'infanterie, et portée ainsi à 60,000 hommes.

« Le licenciement de la milice de l'Empire a lieu en vertu même du décret qui l'a instituée, et qui statue expressément, que les hommes en faisant partie, seront renvoyés dans leurs foyers immédiatement après la guerre. » — Havas.

ÉTATS-UNIS. — L'*Asia* apporte des nouvelles de New-York, du 16 avril. On disait de Washington que M. Stocke, ministre de Russie, s'était mis dans une position embarrassante en retenant les services de quelques chirurgiens éminents pour l'armée russe. Maintenant que la paix est faite, il les a informés que leurs services n'étaient plus nécessaires. Un épouvantable ouragan a éclaté sur Philadelphie. Deux églises, trois comptoirs et 150 autres édifices ont été démolis en partie : les vastes ateliers pour la fabrication de chaudière et des forges de Franklin, ont été complètement détruits. — Havas.

— Nous apprenions hier par une dépêche que, le 12 avril, une trombe des plus terribles s'était abattue sur Philadelphie. Les journaux américains nous apportent le relevé détaillé des suites de la tour-

mente, dans la ville et les faubourgs. Ce relevé se résume en un total de 265 bâtiments plus ou moins gravement endommagés, dont cinq maisons et deux manufactures entièrement détruites. Quinze personnes ont, en outre, été blessées par des volets, des cheminées, des débris lancés par le vent. La perte matérielle est évaluée pour le moins à 100,000 dollars.

Les désastres dans les campagnes environnantes n'ont pas été moins nombreux. Ce ne sont de toutes parts qu'arbres renversés, granges dé couvertes ou démolies, etc. A Westchester, une dame a été tuée raide au moment où elle s'efforçait de fermer une persienne.

FAITS DIVERS.

Le *Journal Le Var* donne de nouveaux détails sur l'organisation du camp qui s'établit dans les environs de Toulon. D'après lui, le désir seul de dissiper les craintes que le retour de l'armée de Crimée avait fait naître chez les populations, au point de vue de l'hygiène publique, a présidé à la pensée de former plusieurs camps sur les îles qui avoisinent nos côtes méridionales et les parties de notre littoral non habitées. Le camp ou les camps du Var ne seraient que des sortes de Lazarets où les troupes d'Orient stationneront jusqu'à parfait état de santé, et feront une quarantaine, sans qu'il leur soit permis d'avoir aucune communication avec les populations, afin que la santé publique soit complètement sauvegardée. Cette idée ressortirait clairement d'une circulaire préfectorale, aux termes de laquelle il ne sera plus permis, sitôt les camps formés, aux personnes qui y seraient allées pour fournir aux besoins des troupes, de rentrer dans les localités avant d'avoir subi, elles-mêmes, une quarantaine.

Quarante hommes du génie creusent des puits dans l'île de Porquerolles, vu l'absence complète d'eau potable. Il se trouve, en outre, sur ce point 2 officiers et 213 soldats occupés aux travaux du camp.

FEUILLETON

MAITRE CAYEUX.

(Suite.)

Tous les accords se turent, tous les yeux se portèrent sur cet homme qui semblait navrant dans sa simplicité. Marcheure, qui n'avait jamais frêmi lorsque maître Cayeux lui avait parlé d'un ton menaçant, se sentit glacer par cette interpellation et se leva.

— Mais la répétition va commencer ! objecta le chef d'orchestre.

— Je serai bientôt de retour.

Marcheure rencontra son beau-frère sur le théâtre même. La physionomie de ce dernier exprimait un profond abattement, mêlé de honte. Il était si atterré qu'il faillit tomber dans une trappe ouverte qu'il regardait justement pour l'éviter.

— C'en est fait, dit-il à Marcheure dès qu'ils se trouvèrent à l'écart, je suis complètement déshonoré. Je n'ai plus qu'à vendre mon étude à qui la voudra et à m'expatrier. Je vais partir pour les colonies.

— Que vous est-il donc arrivé ? demanda innocemment celui-ci.

— Et c'est lui qui me le demande ! fit maître Cayeux en levant les yeux vers le ciel.

— Comment, c'est parce que moi, votre beau-frère, je gagne dix-huit cents francs dans l'orchestre d'un théâtre, que vous courbez la tête comme si j'étais condamné à mort pour avoir commis un assassinat !

— Vous ne comprenez pas l'énormité du fait, c'est votre excuse : vous voici descendu au rang des histrions, Marcheure, vous, le frère d'un avoué !

— Mais, mon cher Antoine, permettez-moi de vous le dire : il vous plaît de voir les choses autrement qu'elles ne sont. Vous n'est pas déshonoré.

— Ladislas, reprit maître Cayeux solennellement, avez-vous jamais eu de l'amitié pour moi ?

— Oh ! Antoine, vous n'avez pas besoin que je réponde.

— Au nom de cette amitié, allez prendre votre chapeau et partons ensemble. Si vous êtes engagé envers l'administration, je paierai le dédit stipulé, fût-il de cinquante mille francs !

— Mais vous n'avez donc pas reçu ma lettre, vous ne savez donc pas que je veux à tout prix, gagner le pain de mon ménage !

— Vous êtes cruel, mon frère ! poursuivit l'avoué : Quoi ! je suis célibataire ! Rien ne me rattache à l'existence si ce n'est l'amour que j'ai pour une famille d'adoption, dans les veines de laquelle coule un peu du sang de mon père. Je n'ai aucun motif pour m'exténuer de travail, comme je le fais depuis plus de quarante ans, si je ne songe que c'est pour des êtres que j'aime. Et vous voulez m'ôter la seule cause de mon énergie, en m'enlevant du même coup les seules affections qui me consolent ! Mais vous seriez barbare envers moi si vous donniez suite à votre projet.

— Vous ne voulez pas comprendre, Antoine, que si votre rôle est sublime au vis-à-vis de votre sœur et de

votre nièce, le mien est indigne d'un honnête homme !

— Vous vous trompez, Marcheure ; depuis vingt ans que vous êtes mon beau-frère, vous avez été de moitié dans mon travail, parce que je puisais le courage dans cette famille où vous aviez apporté le bonheur. J'étais la main qui agissait, vous étiez une part de l'âme qui inspirait ! Pourquoi donc songer à prendre un tel emploi, lorsque je gagne trente mille francs par an que je vous offre de mettre dans votre poche si vous tenez absolument à vous sentir à l'abri des éventualités.

— Fort bien, Cayeux, vous me demandez pourquoi je cherche à gagner ma vie et celle de ma famille ; je vais vous répondre : c'est afin de disposer à mon gré du sort de ma fille et du mien. A cet égard, je veux être maître absolu !

— N'est-ce que cela ! Je vous déclare que nous nous entendrons : vous ne pouvez vouloir que le bonheur de Rose et votre propre tranquillité. Vous croyez qu'elle aime quelqu'un, n'est-ce pas ? et vous avez pensé que j'opposais à son inclination de simples calculs de fortune ? c'est encore une de vos erreurs, et c'est peut-être la plus grave que vous ayez commise ! Avouez-moi votre pensée : c'est votre sympathie pour l'un de mes clercs qui a un peu provoqué vos résolutions extrêmes ?

— C'est plutôt la douleur de voir mon autorité totalement effacée par la vôtre, dit Marcheure ; vous décidez de tout à l'égard de ma fille, sans même prendre mon avis.

— Je m'étais d'abord institué le gérant de vos affaires paternelles et je voulais les mener à bonne fin avant de

— On appelle la foire qui se tient au boulevard Bourdon pendant la semaine sainte, foire aux jambons, bien qu'en réalité ce soit une agglomération de tous les produits possibles : étoffes, vaisselle, papeterie, vannerie, pâtisserie, ferraille, librairie, bric-à-brac, etc., etc.

Donc, il était tout naturel d'y trouver un marchand de paletots en caoutchouc, ce marchand était juif, ainsi que son nom de Cohen l'indique. Cohen, qui ne trouvait que fort peu d'acheteurs, se décide à offrir sa marchandise à un marchand de saucissons de Lorraine, dont la boutique était en ce moment veuve de pratiques. « Un paletot de caoutchouc, dit le Lorrain, qu'est-ce que vous voulez que je fasse de ça ? A quoi est-ce bon ? — C'est bon en cas d'eau, réponds le juif. — En cadeau, j'en veux bien, fait le charcutier, en accompagnant son calembour d'un gros rire. — Fous ne gombrenez pas, ché fus dis : « C'est non pur le pluie. » — Ecoutez, je veux bien vous acheter un de vos paletots, mais je vous paierai en saucissons. — Oh ! fait le marchand, farzeur te charcutier, tu zausisson à moi qui est chui ! — Si vous ne les mangez pas, vous le vendrez. — Ah ! c'est chiste, se dit l'enfant d'Israël, dont le naturel revint aussitôt ; en deux temps le marché est bâclé ; le paletot est livré en échange de cinq gros saucissons de Lorraine, pesant ensemble cinq livres, au prix de 1 fr. 50 c., soit 7 fr. 50 c.

Voilà notre juif, des paletots sur un bras et des saucissons sur l'autre, qui se met à crier : « Tes paletots le Lorrain, tes zausissons de gaoutchouc ! » Un immense éclat de rire accueille ce cri ; la langue de notre homme était fourchée, mais l'attention était appelée et on lui marchandait ses saucissons. « Combien vos saucissons ? — Oh ! bas cher, c'être des zausissons l'ogasion. — Combien ? — 3 fr. la livre » (et ils lui coûtaient 30 sous !).

La pratique examine le saucisson, le flaire et le rend au juif en se pinçant le nez ; l'odeur des paletots en caoutchouc que Cohen portait l'avait empêché de sentir celle des saucissons.

Averti par la pratique, il retourne à la boutique du charcutier lorrain, auquel il veut rendre le saucisson et reprendre le paletot. Le Lorrain, qui tient le marché pour bon, refuse de le rompre. Le juif alors d'aller chez le commissaire de police avec le saucisson, et aujourd'hui voilà notre Lorrain devant la police correctionnelle.

Le Tribunal l'a condamné à 16 francs d'amende. (*Gazette des Tribunaux*).

— Voici en quels termes M. J. A. Barral, rédacteur en chef du *Journal d'Agriculture pratique*, résume les nombreuses correspondances dont il a pu recueillir des extraits dans son journal. Cette appréciation de l'état des récoltes en terre offre un grand intérêt :

« En résumé, les espérances des agriculteurs en de magnifiques récoltes de tons genres seraient vives et unanimes s'il n'y avait pas eu, dans quelques parties du Midi, des pluies diluviales. Heureusement les localités ainsi éprouvées sont exceptionnelles. Presque partout il ne s'est jamais trouvé un mois plus propice à la végétation. Cela provient surtout de ce qu'il n'y a pas eu d'alternative de températures extrêmes, tantôt très-froides, tantôt très-chaudes.

vous consulter, parce que je croyais avoir votre confiance tout entière. Vous avez vu de ces intendants qui règlent les plus grandes affaires de leur seigneur, simplement d'après leur expérience personnelle, et souvent sans tenir compte d'avis bien mentionnés, mais peu éclairés, j'avais fait comme eux. J'avais tant de confiance dans la sagesse de ma gestion, que je me révoltais quand vous sembliez vouloir m'en demander compte ! Vous croyez que je me suis fourvoyé ? je suis prêt à en convenir si vous me le démontrez, mais ne changeons rien à nos situations : soyez encore le maître de la maison, et permettez-moi d'en être l'homme d'affaires.

Marcheur, qui aurait su résister aux accents de la colère la plus formidable, se trouva sans force contre cette tendresse vraiment fraternelle. Cependant il essaya d'agiter une dernière fois la branche de discorde.

— Malgré vos excellentes intentions, dit-il, nous n'arriverons jamais à avoir les mêmes idées, Antoine. Ma fille aime un de vos clercs, je ne vois aucune raison pour qu'elle ne l'épouse pas.

— Très-bien reprit l'avoué, j'attendais ces paroles et je vais vous prouver que nous nous entendons mille fois mieux que vous ne le pensez. Ce mariage vous semble possible parce que vous croyez que votre fille aime un brave garçon ? Ne vous empressez pas d'estimer un caractère que vous ne connaissez pas. Appelez-vous honnête homme celui qui n'est retenu dans la bonne voie que par la misère ? Voulez-vous pour gendre un débauché, un dissipateur, dont les mauvais instincts seront mis sûrement en éruption par le contact de quelques pièces

Les travaux des champs ont été faits dans de bonnes conditions. Les ennemis des récoltes en terre paraissent avoir rencontré des circonstances très-contraires à leur propagation. Les agriculteurs comptent sur la disparition de la maladie des pommes de terre. Les vigneronniers regardent aussi comme presque assurée la guérison de la vigne. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

Le mois de mai a bien tristement commencé à Saumur et dans les environs. Une tempête effroyable a régné toute la journée de jeudi. — Les ardoises volaient dans les rues, les tuiles tombaient des cheminées. — A la campagne, les arbres étaient renversés. — les fruits, surtout les cerises et les abricots, jonchaient la terre.

Espérons que ces mauvais commencements n'auront pas de suite. P. GODET.

Nous apprenons qu'un jeune officier notre compatriote, M. Bineau, vient d'être décoré. — On se rappelle qu'il avait bravement payé de sa personne dans un combat en Crimée. P. GODET.

Il y aura, demain, carrousel à l'Ecole, en l'honneur d'un haut dignitaire anglais, qui est venu, accompagné d'un colonel de carabiniers, visiter notre établissement militaire.

M^{me} GOLIER, DE ST-MATHURIN.

Le 24 avril a eu lieu, à l'Hôtel de Ville de Paris, la réunion solennelle des sauveteurs de France, sous la présidence de M. Guérin de Tencin. L'assemblée était brillante et des plus nombreuses.

Parmi les personnes auxquelles des médailles commémoratives ont été décernées, nous remarquons deux femmes, deux marinières au courage tout viril, Angélique Cornet, de Saint-Amand (Nord), et M^{me} Golier, de St-Mathurin (Maine-et-Loire).

Angélique Cornet, qui est connue sous le nom populaire de la Providence, a plongé maintes fois tout habillée sous des bateaux, dans les circonstances les plus périlleuses ; elle n'a pas sauvé moins de quinze ou seize personnes.

M^{me} Golier n'est pas loin de ce chiffre dans son glorieux bilan de sauvetage.

« Les plus vifs applaudissements, dit le *Moniteur*, ont éclaté lorsque ces deux femmes d'élite sont venues, leurs médailles d'honneur sur la poitrine, et toutes confuses des marques des sympathies dont elles étaient l'objet, recevoir des mains du président les médailles commémoratives qui leur étaient accordées. »

Pour la chronique locale et les faits divers : P. GODET.

DERNIERES NOUVELLES.

On lit dans le *Pays*, du 2 mai : Aujourd'hui, à midi, ont eu lieu, au palais des Tuileries, les relevailles de l'Impératrice.

La fin de la guerre montre combien les Polonais se souciaient peu d'être incorporés dans l'ar-

d'or ? Amédée est ce que l'on appelle un viveur, seulement jusqu'à présent il n'a pas eu les moyens de vivre !

— Vous vous trompez, Cayeux, vous vous trompez, je me connais en hommes, moi aussi.

— Soit : je m'abuse. Vous ne voulez pas cependant que ce mariage se fasse demain ? Vous consentirez bien à étudier encore un peu le caractère de M. Amédée, sans vous joindre à lui pour me faire mentir, sans lui dire l'importance que ses moindres actions vont avoir sur son sort. Si, après avoir examiné pendant trois mois sa conduite autant dans mon étude qu'au dehors, vous le jugez digne de devenir votre gendre, je vous donne ma parole d'honneur que votre volonté sera la mienne. Cela vous suffit-il ?

— Oui, Cayeux.

— C'est décidé. Hâtons-nous donc de sortir d'ici. Il me semble que j'y marche sur des charbons ardents.

Tandis que Spielger fulminait contre Marcheur, que l'on cherchait dans tous les coins du théâtre, maître Cayeux l'entraînait triomphalement.

— Heureusement, disait ce dernier, je n'avais pas signé mon engagement : le régisseur est entrain de l'écrire.

— Nous lui en laisserons le temps, répondit l'avoué. Les clercs avaient vu sortir le patron dans un état de stupeur effrayant ; ils le virent rentrer joyeux.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

mée russe. Une amnistie ayant été accordée, il s'est trouvé que dans un seul district frontière, celui de Lipno, plus de 3,000 individus sont revenus volontairement. — Havas.

Le Pérou était toujours dans un état déplorable. Le Sénat travaillait à rédiger une nouvelle constitution, les travaux marchaient lentement sous la direction du général Castillo. — A Callao et à Luma, la fièvre jaune faisait des ravages, moissonnant un grand nombre de victimes. — Il y a eu à Guayaquil plusieurs tremblements de terre. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 mars.

NAISSANCES. — 19, Elise-Jeanne-Françoise Penneau, rue du Portail-Louis ; — 21, Elisa-Eugénie-Louise Bellanger, rue d'Orléans ; — Jules Cassegrain, Grand'Rue ; — Ferdinand Cassegrain, Grand'Rue ; — Louis-Marie-Auguste-Victor Château, rue de Fenet ; — Joséphine Legué, rue du Portail-Louis ; — 25, Jules Périchet, à la Croix-Verte ; — 27, Albert-Auguste Monnier, rue de Fenet ; — Félicie-Augustine Lhourme, rue de la Casserie ; — Eugène-Narcisse Hamon, rue de la Basse-Ile ; — 28, Pauline-Marie Barbier, rue du Portail-Louis ; — 29, Ernestine Delanoue, rue de la Visitation ; — Clémence-Marie Bougreau, au Petit-Pay ; — 31, Emile Rivand, rue du Marché-Noir ; — Jules-Auguste Vinsonneau, carrefour Dacier.

MARIAGES. — 25, Jacques Raffray, négociant, d'Angers, a épousé Ernestine Revellière, de Saumur ; — 26, Joseph Sirben, professeur d'escrime, a épousé Rose Toigneau, journalière, tous deux de Saumur ; — Charles-Paul Michel, coiffeur, a épousé Marie-Adèle Godet, tous deux de Saumur ; — 31, Jules Champ, tabletier, a épousé Adèle Dufresse, chapeletière, tous deux de Saumur ; — Jacques Morisseau, peintre en voitures, a épousé Louise Halbert, femme de chambre, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Anne-Catherine Boret, veuve Bougon, 79 ans, rue de Fenet ; — Joséphine Lepoutré, lingère, 58 ans, célibataire, rue Saint-Nicolas ; — Jeanne-Marie Laute, 83 ans, veuve Cordier, rue Bodin ; — 20, Louis Taveau, cultivateur, 76 ans, à l'Hôpital ; — 22, Antoine-Mathieu Coutard, jardinier, 82 ans, rue du Pressoir, Saint-Antoine ; — Clément Bousson, pâtissier, 18 ans, célibataire, à l'Hôpital ; — 24, Albert-Pierre-Marie Robert, commis, 15 ans, rue Beaurepaire ; — Marie Girard, 83 ans, célibataire, à la Providence ; — 25, Marie Mallard, 72 ans, célibataire, cour d'Offard ; — 26, Pierre Marchand, jardinier, 73 ans, à la Providence ; — Paul-Arthur Patry, 10 ans, place Saint-Pierre ; — 27, Adolphe-Jean-Baptiste Hardy, 2 ans, rue du Portail-Louis ; — 31, Charles Alloyau, 1 mois, rue de la Basse-Ile ; — Jeanne-Marie Leboucher, journalière, célibataire, à l'Hôpital ; — René Bréaux, conducteur de diligences, 34 ans, rue Beaurepaire.

BULLETIN FINANCIER.

Du 25 au 30 avril.

La liquidation d'avril se présente beaucoup mieux qu'on ne l'avait espéré. Les reports, au lieu de se tendre, fléchissent ; les cours de la rente se relèvent, et l'on remarque, sur le marché au comptant, une grande abondance de capitaux.

Pendant quelques jours, la baisse des fonds anglais, qui ont rétrogradé de 4 0/0, a pesé sur notre marché, et a pu intimider quelques acheteurs ; mais les dispositions générales ont prévalu contre cette influence passagère. Le report, qui s'était élevé sur la rente à 75 et 80 centimes, s'est abaissé à 65 cent. aujourd'hui, et, comme beaucoup d'acheteurs se sont liquidés ou se sont fait reporter d'avance, il est probable que l'argent ne pourra que devenir moins cher encore, le jour de la liquidation.

Ce qui est décisif, c'est que la rente 3 0/0, qui était presque retombée à 73 50, s'est relevée aujourd'hui au-dessus de 74 fr., c'est qu'une très-grande partie des primes vendues pendant le mois d'avril ont été levées au cours de 73 90, ce qui a provoqué une vive demande sur le marché.

Les chemins de fer, qui avaient rétrogradé en même temps que la rente, ont participé à sa reprise. Le Nord a remonté à 1,030 fr. L'assemblée générale des actionnaires de cette ligne a eu lieu lundi et a fixé le dividende à 45 fr. ; ce qui, avec les 16 fr. d'intérêts payés en janvier dernier pour l'exercice 1883, représente un produit total de 61 fr.

L'Orléans est fermé à 1,410 fr. Le Grand-Central donne toujours lieu à un mouvement d'affaires très-anime. Après être retombé à 750, il s'est relevé à 745. Le Lyon est calme à 1,440, la Méditerranée à 1,660, l'Est ancien à 1,050, l'Est nouveau à 887 50, le Midi à 792 50, l'Ouest à 915, le Genève à 803, les chemins autrichiens à 930, le Victor-Emmanuel à 637 50, et le Béziers à 595.

Le marché industriel est assez bien tenu. Le Crédit mobilier est fermé à 1,730. Les actions du Palais sont of-

fortes à 73 75, les Rivoli à 116 25 et les Voitures à 115. Les Omnibus sont calmes à 880, le Gaz parisien à 857 50, la Compagnie maritime à 575.

On attend avec une vive impatience la solution de l'affaire des Paquebots transatlantiques. La Compagnie Franco-Américaine, l'une des trois admises à concourir, voit ses titres recherchés de 635 à 640.

On se porte aussi avec beaucoup d'empressement sur les actions de l'Union des gaz, qui sont recherchées à 395.

Les Septimes ont remonté à 400 fr. et les Constructions maritimes de Cette sont demandées à 408 75.

Les chemins de fer de la ligne d'Italie ont clos leur

souscription, dont le succès a dépassé toutes les espérances. Le nombre des souscriptions excède de beaucoup le chiffre des actions disponibles.

La Banque générale suisse de Crédit international, mobilier et français, vient d'ouvrir une souscription publique, à Paris, pour l'émission de la première série de son capital, s'élevant à 20 millions. Le nom des hommes qui sont à la tête de cette affaire est une garantie de son succès.

La Compagnie des mines de cuivre du lac Supérieur est maintenant en pleine activité, et se classe parmi les meilleures entreprises de ce genre que notre pays ait vues naître depuis longtemps.

Les Omnibus de Londres sont dans un état de prospérité croissante, et leurs recettes se maintiennent à un prix fort élevé. — J. Paradis.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 30 AVRIL.

5 p. 0/0 hausse 13 cent. — Fermé à 73 75

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93 50.

BOURSE DU 2 MAI.

5 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 74 40.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 93 75.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE

D'hypothèques légales.

Suivant un procès-verbal d'adjudication, dressé par M^e Motais, notaire à Tigné, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-cinq, enregistré,

Madame Camille-Désirée Schmitt, veuve de M. René-Henri Ferchault, en son vivant facteur à la halle au beurre, elle propriétaire, demeurant à Paris, rue du faubourg Poissonnière, numéro 153, agissant au nom et comme sa donataire en propriété pour un quart et en usufruit pour un autre quart; et M. Paul Henri Guillou, percepteur des contributions directes, demeurant en la ville de Cholet, agissant comme subrogé-tuteur du mineur Arthur Ferchault, fils desdits époux Ferchault, sous la tutelle de sa mère,

Ont vendu à M. René-Frédéric Brossé, négociant, demeurant à Saumur,

La métairie des Ecoiboilles, située en la commune de Saint-Paul-du-Bois, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, et contenant vingt-neuf hectares quarante-trois ares quatre-vingts centiares, moyennant le prix de trente-quatre mille neuf cents francs, payable par tiers dans le délai de trois ans, en prévenant trois mois à l'avance, et à ces conditions: 1^o qu'il n'y aurait ni garantie ni répétition, soit pour raison de la mitoyenneté, de dégradation ou de vétusté, soit d'erreurs dans la désignation ou dans les conteneurs, la différence fût-elle de plus d'un vingtième; 2^o que l'adjudicataire souffrirait les servitudes occultes ou apparentes, et paierait les contributions de toute nature à partir de son entrée en jouissance, fixée au premier novembre mil huit cent cinquante-cinq, et entretiendrait les haies.

Suivant un procès-verbal de command, dressé par le même notaire, le vingt-neuf mai mil huit cent cinquante-cinq, enregistré,

Mondit sieur Brossé a déclaré que, dans cette acquisition, il s'est rendu adjudicataire, savoir:

1^o Pour le sieur Louis Boileau, cultivateur, et Jeanne Godin, sa femme, fermiers, demeurant aux Ecoiboilles, commune de Saint-Paul-du-Bois, du champ-de-la-Noue, contenant un hectare dix-neuf ares, numéro 27, section A, polygone 13 du plan cadastral; du champ de la Petite-Noue, contenant soixante-treize ares, numéro 5, section A, polygone 15 du dit plan; du champ de la Vigne, contenant soixante-un ares cinquante centiares, numéro 13, section A du plan cadastral, polygone 18; et du champ des Fiches, contenant un hectare trente-neuf ares, numéro 16, section A du cadastre, même polygone, moyennant le prix de sept mille cent francs;

2^o Pour René Boileau, fermier, demeurant aux Ecoiboilles, commune de Saint-Paul-du-Bois, du champ de Poirisseau ou Rousseau, contenant un hectare trente-quatre ares cinquante centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 17, section

A, polygone 2, moyennant le prix de deux mille cinq cent cinquante francs;

3^o Pour le sieur André Guibault, fermier, et Ursule Boileau, sa femme, demeurant aux Brosses, commune des Cerqueux, du champ Nau, contenant un hectare quarante-sept ares, compris au plan cadastral, sous le numéro 6, section A, polygone 16, et d'une pièce de terre, avec une mare d'eau en dépendant, dite les Marchais, comprise au plan cadastral sous les numéros 10 et 11, pour une contenance de un hectare soixante sept ares quatre-vingt-dix centiares, moyennant le prix de cinq mille six cent quarante francs;

4^o Pour le sieur René Denis, charbon, et Jeanne Besnard, sa femme, demeurant à Lalouette, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, du pré, dit le Pré-des-Douves, contenant cinquante-trois ares, compris au plan cadastral sous le numéro 10, section A, polygone 4, moyennant le prix de seize cents francs;

5^o Pour le sieur Auguste Martin, fermier, et Jeanne Chemineau, sa femme, demeurant à la Pommeraiie, commune de Saint-Hilaire-du-Bois: 1^o du Champ-du-Pré-des-Douves ou pré Viard, contenant un hectare quinze ares, numéro 8, section A, polygone 5 du cadastre; 2^o le Champ-des-Gâts, contenant un hectare soixante-sept ares, numéro 14, section A du cadastre, même polygone; 3^o le Champ-du-Petit-Bassé, contenant quatre-vingt-huit ares cinquante centiares, numéro 15, section A du cadastre, même polygone;

4^o Le champ de l'Aveneau, contenant cinquante-huit ares vingt centiares, numéro 6, section A du cadastre, polygone 15;

5^o Le champ de l'Ouche, contenant trente-quatre ares, numéro 15, section A du cadastre, polygone 15;

6^o Le champ de la Grande-Ouche, contenant soixante-onze ares cinquante centiares, numéro 17, même section, même polygone du cadastre;

7^o La pièce des Ruettes, contenant un hectare onze ares cinquante centiares, numéro 1^{er}, section A, polygone 17 du cadastre;

8^o Le pré de la Coulée-des-Ruettes, contenant trente-six ares quatre-vingts centiares, numéro 2, même section, même polygone du cadastre;

9^o Le pré du Carroneil, contenant un hectare soixante-six ares cinquante centiares, numéro 3, même section, même polygone du cadastre;

10^o Le jardin des Ecoiboilles, contenant cinq ares dix centiares, numéro 6, section A, polygone 18 du cadastre;

11^o Autre jardin des Ecoiboilles, contenant cinq ares vingt centiares, numéro 8, même section, même polygone;

12^o Autre jardin des Ecoiboilles, contenant un are trente centiares, numéro 24, même section, même polygone;

13^o Autre jardin des Ecoiboilles, contenant trois ares dix centiares, numéro 36, même section, même polygone;

14^o Autre jardin des Ecoiboilles, contenant quatre ares quatre-vingt-dix centiares, numéro 38, même section, même polygone;

15^o Bâtiments des Ecoiboilles, écurie, grange, sol et cour, contenant six ares dix centiares, numéro 32, même section, même polygone;

16^o Aire batresse des Ecoiboilles,

contenant six ares vingt centiares, numéro 33, même section, même polygone;

17^o Une maison, nouvellement construite sur une partie de l'aire ci-dessus, mêmes numéro, section et polygone;

18^o La pièce de l'Ouche-du-Derrière, contenant trente-quatre ares, n^o 81, même, section et polygone;

19^o Le pré dit le Petit-Grand-Pré, contenant vingt-six ares cinquante centiares, n^o 34, mêmes section et polygone;

20^o Le champ du Petit-Grand-Pré, contenant un hectare vingt-un ares cinquante centiares, numéro 15, mêmes section et polygone;

21^o Le champ des Gâts, contenant quatre-vingt-dix-huit ares, numéro 12, section A, polygone 6;

22^o Le champ des Patisseaux, contenant quatre hectares trente-sept ares, numéro 14, section A, polygone 14;

23^o Les prés Roussiers, en pré, contenant soixante-onze ares, numéro 16, mêmes section et polygone;

24^o La pièce des Fiches-des-Places, contenant quarante-six ares cinquante centiares, numéro 35, section A, polygone 15;

25^o Le champ de la Roussière, contenant deux hectares quatre-vingts ares, n^o 4, section A, polygone 16;

26^o Le friche de la Roussière, contenant quarante-trois ares cinquante centiares, numéro 5, mêmes section et polygone; tous lesquels immeubles sont situés dite commune de Saint-Paul-du-Bois.

Le tout moyennant la somme de dix-huit mille dix francs, plus la charge de la rente mentionnée au cahier des charges, article dix-sept, reconnue être de trois hectolitres cinquante-six litres quarante-quatre décilitres de blé-seigle, et due aux représentants de M^{mes} veuves Gandicheau et Poupard, et de MM. Adolphe, Charles, Ferdinand Peltier et autres, suivant titre nouvel, reçu par M^e Guionis, notaire à Neuil, le vingt-huit juin mil huit cent vingt-huit, enregistré.

Les précédents propriétaires, sont: 1^o M. René-Henri Ferchault; 2^o René Nicolas-Marie Ferchault, son père; 3^o Henriette-Marie-Françoise Soulet, épouse de celui-ci, mère du précédent; 4^o M^{lle} Louise Bouchet; 5^o le sieur Gaudichau des Ecoiboilles.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever lesdits biens, les acquéreurs sus-nommés ont fait déposer au greffe du Tribunal civil de Saumur, une copie collationnée desdits actes d'acquisition, ainsi qu'il résulte d'un acte de dépôt du vingt-neuf avril mil huit cent cinquante-six, et, par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du deux mai mil cent cinquante-six, ils ont fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial, près ledit Tribunal civil, séant à Saumur, avec déclaration que ceux du chef desquels il peut être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de ces inscriptions n'étant pas connues, ils feront publier cette signification, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Dressé à Saumur, par l'avoué sousigné, le trois mai mil huit cent cinquante-six.

(285)

CHEDEAU.

MAIRIE DE SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES.

PAR ADJUDICATION,

En la salle de la Mairie de Saint-Lambert-des-Levées,

Le lundi 26 mai 1856, à une heure après midi,

LA PROPRIÉTÉ DE

LA DEUXIÈME HERBE

Du marais communal du JUGATEAU.

Ce marais, l'un des meilleurs prés, à regain du pays, contient 9 hectares 95 ares 5 centiares, et est situé en la commune de Saint-Lambert-des-Levées, au canton de la Levée-Neuve, joignant au couchant la route impériale n^o 138 de Bordeaux à Rouen.

Le droit à la première herbe de ce marais ayant été vendu en 1813, il reste à la commune de Saint-Lambert-des-Levées la propriété de la deuxième herbe de ce marais, qui forme aujourd'hui l'objet à vendre.

La jouissance de cette deuxième herbe était affermée par la commune 450 francs. Le bail venant d'expirer, les adjudicataires entreront de suite en jouissance.

La vente aura lieu en totalité ou par parties.

S'adresser, pour les renseignements, au Maire de la commune de Saint-Lambert-des-Levées, et, pour voir les lieux, au garde-champêtre de la commune.

A Saint-Lambert-des-Levées, le 25 avril 1856.

Le Maire de Saint-Lambert, (286) E. BARRE.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Pour cause de départ.

Le mardi 6 mai 1856, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. VIVIEN, ex-directeur du gaz, dans sa maison, sise à Saumur, faubourg des Ponts, rue des Capucins, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu: commodes, lits en acajou, bureaux, table de salle à manger, lits en fer, consoles, commodes, plusieurs glaces, pendules, fauteuils, chaises, guéridons, tables à ouvrages, literies, tableaux, gravures, bouteilles, batteries de cuisine, etc., etc.

Ou paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e Dion, notaire à Saumur,

Le dimanche 18 mai 1856, à midi,

UN BEAU CLOS DE VIGNE,

Situé ruelle au Paavres, commune de Bagneux,

Contenant 95 ares 73 centiares, avec une maison composée d'un pressoir, chambre, grenier, puits, caves et autres servitudes; le tout formant un seul ensemble, entouré de murs de 3 côtés, joignant au levant M. Pinot et au nord la route.

S'adresser, pour traiter, soit à M^{me} V^e HÉRISSEAU et à son fils, soit à M^e DION, notaire. (281)

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 4 mai 1856, à midi,
En la Mairie du Coudray,
Par le ministère de M^e DUTERME, no-
taire à Saumur,

LES BIENS
Ci-après.

BIENS situés commune du Coudray.
ARTICLE PREMIER.
Quatre-vingt-deux ares 50 centiares
de terre, situés à la Pièce-des-Forges,
joignant au levant Michel Bulleau, au
midi le chemin, et au couchant La-
moureux et autres.

ART. 2.
Treize ares 75 centiares de terre,
au Gate-Rateaux, joignant au levant
Denis et autres, et au midi André
Catault.

ART. 3.
Huit ares 25 centiares de terre, aux
Raux, joignant au levant Michel
Bulleau, et au couchant Tenneguin.

ART. 4.
Seize ares 50 centiares de terre,
au Bois-Royer, joignant au levant Mi-
chel Bulleau et au couchant M. Cer-
cler.

ART. 5.
Quatre ares 12 centiares de vigne,
situés au Rouis, joignant au levant
Michel Bulleau.

ART. 6^o.
Onze ares de vigne, au Pas-de-la-
Biche, joignant au levant Michel Bul-
leau, au midi le chemin, et au cou-
chant Joseph Bulleau.

ART. 7.
Soixante-six ares de vigne, en deux
morceaux, situés au clos Colas, le pre-
mier morceau joint au levant Joseph
Bulleau, et au couchant Michel Bulleau;
le deuxième morceau joint au levant
Michel Bulleau, au couchant M. Dubaut
et au nord le chemin.

ART. 8.
Huit ares 25 centiares de terre, aux
Bas-Jardin, joignant au nord M.
Mayaud, au levant Bazille, au midi le
chemin, et au couchant Mahau.

BIENS situés commune d'Artannes.

ART. 9.
Trente ares 25 centiares de terre,
au clos Prieur, joignant au nord la
veuve Charbonneau, au levant Michel
Bulleau, au midi et au couchant le
chemin.

ART. 10.
Même quantité de vigne rouge et
terre, au même lieu, joignant au
levant Joseph Bulleau, au midi le
chemin, et au couchant Michel Bul-
leau.

ART. 11.
Vingt-deux ares de terre, aux Ver-
tenaises, joignant au nord le chemin,
au levant Simon, et au couchant Four-
nier.

ART. 12.
Cinq ares 50 centiares de terre,
situés en Croziller, joignant au nord
Louis Fusellier, au levant Michel Bul-
leau, au couchant Mahau, Etienne,
et au midi Gasnault.

ART. 13.
Cinq ares 50 centiares de terre, au
Moulin-à-Vent-de-la-Motte, joignant
au nord Michel Bulleau, au levant
Sallat, au midi Cormier, et au cou-
chant le chemin.

ART. 14.
Onze ares de terre et rangées, si-
tués à Artannes, joignant au nord
Pierre Fournier, au levant Guillot,
au midi la veuve Chevet et autres.

ART. 15.
Quatre ares 12 centiares de terre,
situés à la Boude, joignant au levant
Aubrée, au midi le talus, et au cou-
chant Beausse.

ART. 16.
Un are 37 centiares de vigne, aux
Ruettes, joignant au nord Aubrée, au
midi Joseph Bulleau.

ART. 17.
Seize ares 50 centiares de vigne,
à la Motte, en forme de triangle, joig-
nant au nord Michel Bulleau, au le-
vant le chemin, et au couchant Re-
beilleau.

BIENS situés commune de Cizay.
ART. 18.
Dix-neuf ares 25 centiares, situés
en Sazay, joignant au nord M. Olli-
vier, au midi Michel Bulleau, et au
couchant Guillaume Guibert.

On donnera toutes facilités pour les
paiements.
S'adresser à M^{me} v^e Jean BULLEAU,
au Moulin-Bouchet, commune du
Coudray, ou à M^e DUTERME, notaire à
Saumur. (277)

Etude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur.

Le dimanche 18 mai 1856, à midi,
UNE PIÈCE DE TERRE,
Située au lieu dit la Benarde ou le
Bas-du-Cordeau, commune de St-Hi-
laire-St-Florent, contenant 72 ares 32
centiares, dépendant de la succession
de la veuve Alleaume.

Cette pièce sera divisée en 4 lots de
chacun 18 ares 8 centiares;
Et une MAISON, sise à Saint-Flo-
rent, près l'église, deux chambres,
grenier, cour, cellier.

S'adresser: 1^o à M. MALÉCOT, palefre-
nier, rue des Bouchers, à Saumur;
2^o à M. GUINCE, à Saint-Florent;
3^o Et audit M^e CHASLE, notaire à
Saumur. (290)

VENTE
MOBILIÈRE

Après le décès de M. RENO, curé du
Puy-Notre-Dame, en sa demeure
au Puy,

Par le ministère de M^e POYNOT,
notaire à Montreuil,
Le lundi 12 mai 1856, 10 heures du
matin.

On paiera comptant. (291)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Une MAISON, à Saumur, rue du
Temple, n^o 10, dépendant de la succes-
sion de M^{lle} Frémon.
S'adresser audit notaire. (158)

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e ROBIN, notaire à Tours, en présence de
M^e HURSON, notaire à Chaunay,

Le lundi 2 juin 1856, heure de midi,
SUR LA MISE A PRIX DE 140,000 FRANCS,

La Propriété de
BOURG-NEUF,

SITUÉE COMMUNES DE RILLÉ ET CHAUNAY, CANTON DE CHATEAU-LA-VALLIÈRE,
De la contenance de 96 hectares, d'un seul tenant.

Cette Propriété consiste en maison de maître, jardins bien plantés, vastes
bâtiments d'exploitation, allées, cours d'eau, pépinières, prairies naturelles
et artificielles, et terres susceptibles de recevoir toute espèce de cultures.
Plus de 2,000-peupliers de 10 à 15 ans.

Une seule enchère adjudgera.
On traitera à l'amiable, s'il est fait des offres suffisantes.
S'adresser: 1^o à M. Anselme LUMINAIS fils à Rillé;
2^o à M^e HURSON, notaire à Chaunay;
3^o à M^e ROBIN, notaire à Tours, dépositaire du cahier des charges et des
titres de propriété. (289)

HERBAGE DE L'ILE PONNEAU.

Ouverture le 4 mai prochain.
Prix 25 francs pour 35 jours, et 60 centimes pour le garde.
On paie en entrant.
S'adresser à M. GRELLET, près la gare. (282)

A LOUER
Présentement
Une jolie MAISON de campagne.
A la porte de Saumur.
S'adresser à M. HUGONET.

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de Bordeaux,
occupée par M. Lechat, consistant
en vestibule, salon et salle à manger,
au rez-de-chaussée; plusieurs cham-
bres au premier et au second étage,
grenier, mansarde, cuisine et bûcher
en soubassement, cour. Le tout joig-
nant d'un côté la maison de M. Com-
meau, d'autre côté le terrain de M.
Poisson.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire,
rue Beaurepaire. (254)

Etude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par lots,
UN BEAU CLOS DE VIGNE,
Situé au Pont-Fouchard,
Commune de Bagnaux, lieu dit les
Hauts-Sentiers et la Gravelle,

Contenant 3 hectares 63 ares, avec
une longue façade sur le chemin de la
Pierre-Couverte, et une sortie sur la
ruelle des Pauvres,

Entouré de murs et de haies vives,
Joignant MM. Romain, Beaudouin,
Bineau, Bontems, Pineau, Hérisson,
Pinot, Savatier, Boret et Helaudais.

Une grande partie de ce clos peut
être divisée en terrains propres à
bâtir.

Facilités pour les paiements.
S'adresser à M^e CHASLE, notaire à
Saumur, place de la Bilange. (255)

A LOUER PRÉSENTEMENT
ou à la St-Jean prochaine,

APPARTEMENTS et CHAMBRES, situés
à Saumur, quai de Limoges, n^o 153.
MAISON POUR BOULANGERIE,
au même n^o, à louer pour la St-Jean
1857.

S'adresser à M^{me} GODIN, dans la
maison (258)

A VENDRE

Un **CABRIOLET-TILBURY**, pres-
que neuf, monté sur ressorts anglais.
S'adresser à M. BERGE, carrossier,
rue du Petit-Thouars. (269)

Etude de M^e DION, notaire
à Saumur.
Le lundi 19 mai 1856, à midi,
IL SERA VENDU PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e Dion, notaire
à Saumur,

UNE MAISON,

Située à Saumur,
GRANDE RUE SAINT-NICOLAS,
Occupée par le sieur Paultré, tail-
leur, composée d'une boutique, cui-
sine, cabinet, cave, premier étage,
greniers et autres servitudes, joignant
par devant la rue, par derrière les écu-
ries servant d'infirmerie aux chevaux
de l'École de cavalerie, au levant M.
Ménier, charpentier.

S'adresser, pour traiter, avant l'ad-
judication, au sieur Jean FERCHAUD,
propriétaire à Saumur, Grande-Rue-
Saint-Nicolas, soit à M^e DION, notaire.
On donnera les plus grandes facilités
pour les paiements. (275)

Etude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication,
En l'étude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur,
Le dimanche 4 mai 1856, à midi,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue de Fenet, n^o
38, ayant une façade place du Bellay,
quatre chambres, greniers au-dessus,
cour, puits et dépendances.

S'adresser à M. BORET, demeurant
dans cette maison;
Et audit M^e CHASLE, notaire, place
de la Bilange. (276)

Etude de M^e DION, notaire
à Saumur.

A VENDRE
A RENTE VIGÈRE.

1^o Une MAISON, située à Saumur,
rue de Bordeaux, n^o 34;

2^o Une autre MAISON, avec un
grand JARDIN, situés à Saumur, rues
de Nantilly et des Boires.

S'adresser, pour traiter, à M^e DION,
notaire. (279)

Etude de M^e DION, notaire
à Saumur.

A VENDRE
UNE PETITE PROPRIÉTÉ,

Située au bourg de Saint-Cyr.
Consistant en une maison, cour,
caves, servitudes et environ 1 hectare
de vigne et terre, derrière la maison,
le tout faisant un seul ensemble.

S'adresser à M^e DION, notaire à
Saumur, pour traiter. (278)

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou
pour la Saint-Jean prochaine 1856,

MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan,
place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

A LOUER

1^o **UNE MAISON,**
Avec Jardin,

Sise Porte-du-Bourg, actuellement
occupée par M. Aubry.

2^o **UNE AUTRE MAISON,**
Avec Jardin,

Joignant la précédente, occupée par
les dames Filz de Gerald.
S'adresser à M^{lle} LATRAU, rue du
Collège. (86)

A VENDRE

Une superbe et forte **CAISSE** (forme
armoire à glace), pour banquiers, no-
taires ou administrateurs.
S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur.